

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 14 / 2026**

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 005-210500773-20260227-202614-DE

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 6  
Votants : 8

L'an deux mille vingt-six  
le 26 février à 8 heures 30 minutes  
le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire

**Date de la convocation : le 17 février 2026**

**Présents :** ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

**Absents :** ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), CLEMENCEAU Philippe, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

**Secrétaire de séance :** GARCIN Michel.

**OBJET :** Délibération donnant mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titre restaurant.

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment l'article L452-42

**Considérant** la proposition du CDG 05 visant à négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités,

**Considérant** l'intérêt, notamment financier, de participer pour la commune à cette mise en concurrence avec prise d'effet au 01/01/2027,

Le titre restaurant permet aux salariés d'avoir accès à un repas complet lors de leur pause déjeuner, avec un coût diminué grâce à la participation de l'employeur, non soumise aux charges sociales en fonction du montant accordé.

Le CDG 05, conformément à l'article L452-42 du code général de la fonction publique, procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics des Hautes-Alpes qui en auront exprimé le souhait.

En proposant un tel dispositif, le CDG05 entend soutenir les employeurs territoriaux des Hautes-Alpes dans leur volonté de développer des prestations sociales en faveur des agents territoriaux. Il s'agit en effet d'un levier non négligeable d'attractivité et de lutte contre les inégalités.

Madame le maire propose ainsi de donner mandat au Centre de gestion en vue de lancer une procédure de passation d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titres restaurant pour le compte de la commune de Molines en Queyras.

Ce mandat est sans engagement. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure menée dans le respect des règles de la commande

publique. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et adhésion.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Charge** le Centre de gestion des Hautes-Alpes de négocier un contrat cadre de prestations sociales concernant l'acquisition de titres restaurant pour les agents territoriaux de la commune de Molines en Queyras.

Vote : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

